



CONVENTION

POUR LA PARTICIPATION DE L'ECOLE MATILE

À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

D 18. 474

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

La SARL JBB (ECOLE MATILE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La ROCHELLE sous le numéro 78926103900026, représentée par Mme BOISARD Béatrice, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *la Société* souhaite bénéficier d'un stand au Palais des Congrès afin de promouvoir ses activités et faire des animations.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ville s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès. Par ailleurs, elle prendra en charge l'hébergement et les petits déjeuners de 8 personnes au Centre d'Hébergement de la Ville de Royan et acquittera la somme de 1500,00 euros pour régler la prestation.

En contrepartie, **la Société** s'engage à proposer des animations « maquillage » sur le stand dont elle disposera au Palais des Congrès et à maquiller les mannequins du défilé « Haute Coiffure » le samedi 17 novembre.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Fait à ROYAN, le 17 SEP. 2018
en trois exemplaires originaux

Pour **la Société**,
Le Directeur,



ECOLE MATILE
Rue Nicolas de Largillière
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 68 91 48
Sarl JBB au capital de 15000 €
Siret: 789 261 039
RCS La Rochelle APE : 8559B

Pour **la Ville**,

Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul Clech

En provenance de : ~~COTE D'IVOIRE~~
~~Mme Nictas de Longthieu 031517-01~~
~~MOROCCO LA ROCHELLE 20-01-18~~



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 127 886 1396 9



Revoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 20/09/18
Distribué le :
Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :
Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)
Signature Facteur*

LA POSTE
Ville de Royou
Hôtel la Vieille (Royou Bassin / opca)
80 avenue de Poitiers
17205 Royou Cedex

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606



